



PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

**Direction Départementale de
la Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations**

Appel à projets 2018 « égalité et citoyenneté »

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) d'Ille-et-Vilaine lance un **appel à projets** dans le cadre des mesures prises par le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC). Ces différentes mesures ont pour objectif l'amélioration du « vivre-ensemble ».

Les actions devront s'inscrire dans le cadre de la promotion des valeurs de la République, de la laïcité, de l'éducation à la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.

Seront retenus prioritairement les projets portant sur :

1. la sensibilisation et l'accompagnement des jeunes aux usages des médias (presse, internet, radio, réseaux sociaux) en développant l'esprit critique et l'utilisation du « net plus citoyen » ;
2. l'égalité entre les filles et les garçons et la lutte contre les stéréotypes
3. la lutte contre les discriminations ;
4. la construction de parcours citoyens favorisant l'engagement des jeunes.

Les dossiers présenteront explicitement :

- la forte dimension éducative des projets, leur inscription dans la durée et la preuve d'un travail en réseau ;
- la place accordée aux filles ou aux jeunes femmes ;
- la place accordée aux habitants dans la construction des projets ;
- une démarche d'accueil de volontaires en service civique le cas échéant.

Constitution des dossiers et échéances à respecter :

Le dossier CERFA n°12156*05 (lien <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>) est à adresser **complet** par courrier postal ou mail **au plus tard le 27 mars 2018** (budget renseigné, présence du numéro SIRET, signature du représentant légal...).

Une commission se réunira et informera les porteurs de projets avant l'été.

Adresse postale:

DDCSPP 35
Jeunesse et Sports – Solidarités
A l'attention de Nathalie DUBOIS
15 avenue de Cucillé ; CS 90000
35919 RENNES cedex 9

Adresse mail :

ddcspp-js-solidarites@ille-et-vilaine.gouv.fr

T.S.V.P. → ...

Points d'attention :

- Une attention particulière sera portée aux actions se déroulant sur les territoires prioritaires de la politique de la ville et des zones rurales prioritaires, ou en direction de leurs habitants.
- Les structures sportives ne pourront prétendre à ces financements et devront présenter leur projets dans le cadre de l'appel à projets CNDS.
(lien :<http://bretagne.drjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique50>, date limite 31 mai 2018)
- Les structures développant des projets sur plusieurs départements bretons et concernant les publics ou territoires des quartiers prioritaires de la politique de la ville pourront se tourner vers l'appel à projets régional politique de la ville avant le 28 février 2018.
(lien :<http://bretagne.drjscs.gouv.fr/spip.php?article647>).
- La DRJSCS de Bretagne lancera également au printemps un appel à projets pour l'organisation de formations sur le kit pédagogique du CGET, dispensées par des formateurs habilités dans le cadre du plan national Valeurs de la république et laïcité. Les dates précises de cet appel à projets ne sont pas encore connues.

Il est fortement recommandé aux structures sollicitant une subvention de l'appel à projet "égalité et citoyenneté" de suivre une formation du plan national « Valeurs de la République Laïcité ». Ces formations sont gratuites. Elle permettent en 2 jours d'acquérir des connaissances (historiques, juridiques, et sociales) ainsi que des grilles d'analyse et des modes de réponses basées sur des études de cas et des situations réelles vécues.

Elles permettent également de sortir des préjugés, des amalgames, des contre-sens et malentendus ; et sont donc des leviers favorisant un bon « vivre-ensemble ». Quelques dates sont d'ores et déjà définies :

http://bretagne.drjscs.gouv.fr/sites/bretagne.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/offre_ formations_laicite_2017_2018-2.pdf

D'autres dates seront proposées. Des temps de sensibilisations peuvent être mises en places dans vos structures à la demande (adresser un mail à : ddcspp-js-solidarites@ille-et-vilaine.gouv.fr).